



Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

104 rue Robespierre - 93170 BAGNOLET
Tél. 01 43 63 41 50 - E-mail. jmelou@fadear.org
Site Internet <http://www.agriculturepaysanne.org/>

Accompagner les Porteurs de projet et les Paysans_nes sur le volet FONCIER

Formation en **distanciel** **Vendredis 13 et 20 Mai 2022 - matins**

Cette action de formation vise à mieux outiller les animatrices (et porteurs de projets & paysans_nes) afin qu'ils acquièrent les bases pour informer et appuyer notamment les porteurs de projet et paysans_nes.

L'enjeu de l'accès au foncier demeure l'un des premiers freins à l'installation/transmission et intervient dans de nombreux maillons et temps de décisions d'un projet (choix dans sa stratégie de recherche, acteurs à qui je m'adresse pour avancer dans la démarche, droit de construction, comprendre la situation foncière d'une ferme à transmettre, échanger avec un propriétaire, ...).

De ce fait, il est intéressant pour un_e animateur/trice d'appréhender les notions de base autour de **l'ACCES à la TERRE et donc du FONCIER** afin d'aiguiller au plus tôt les porteurs de projet & paysans_nes vers les bons interlocuteurs et en étant acteur de sa stratégie de recherche dans le domaine, afin d'avancer dans son projet d'installation.

Nous vous invitons donc :

**Les vendredis 13 et 20 MAI 2022 de 9h30
à 13h00
en distanciel via plateforme **Zoom****

Objectifs de la journée de formation :

- Maîtriser le contexte foncier agricole
- Identifier les besoins et freins à l'accès au foncier
- Déterminer l'ensemble des acteurs agissant sur le foncier agricole, leurs rôles et articulation
- Maîtriser les outils de gestion collectifs

- Acquérir les bases réglementaires en termes de documents de planification
- Et Mener une réflexion sur la transmission du foncier.

Lieu : à la Confédération paysanne – 104 rue Robespierre 93170 Bagnolet

Durée de formation : 7 heures. Organisme de Formation : Fadear

n° SIRET : 349 902 536 00029 APE 8559A

n° de déclaration d'activité d'organisme de formation : 11930337193

Public : Tout_e_s salarié_e_s accompagnant des porteurs de projets et des paysans_nes, porteurs de projets et responsables et paysans-nes adhérents_e_s au réseau Confédération paysanne / Adear.

Prérequis : AUCUN, formation d'initiation.

Accessibilité aux personnes handicapées : nous vous invitons à nous contacter directement sur ce sujet pour évaluer l'accès en fonction du type de handicap, et si besoin trouver des solutions.

Avec l'intervention de : **Uriell CHOQUET** – Juriste Confédération paysanne nationale et Pays de la Loire

Animateur – Facilitateur : Julien Melou, animateur formation FADEAR depuis 11 ans.

Déroulé de la journée de formation

* le **13 Mai 2022**

Accueil à partir de 9h15-9h30

9h30 - 10h00 : Accueil, introduction et présentation de la session et des objectifs, ajustement de la formation dans son déroulé, suivant les attentes des participant_e_s.

10h00 - 13h00 :

- **panorama des différents modes d'accès au foncier (propriété, location, emprunt...)**

- **l'accès au foncier en propriété (rôle de la SAFER, déroulé d'une acquisition, achat collectif (GFA, SCI, indivision...) ...)**

* le **20 Mai 2022**

Accueil à partir de 9h15-9h30

Reprise de la formation, questions complémentaires relatives à la 1ère matinée de formation du 13/05/2022

9h45 - 13h00 :

- l'accès au foncier en faire-valoir indirect : baux à ferme : points de vigilance au moment de la conclusion d'un bail, cas de transmission de baux...

- le contrôle des structures (utilisation possible comme outil de recherche de foncier, autorisations d'exploiter...)

- questions/réponses et mutualisation suivant vos cas pratiques et concrets de situations locales d'accompagnement de porteurs de projets et de paysans_nes dans ce domaine, pour mettre en pratique vos acquis de formation précédents.

12h45 – 13h00 : Clôture de la journée, Bilan, Évaluation et Perspectives.

* *A l'issue de la formation : Évaluation de la formation par les stagiaires et évaluation des compétences à travers un questionnaire.*

Méthode et pédagogie : apports fondamentaux (supports projetés et papiers), questions/réponses, cas pratiques, travaux, analyse, échanges et débats.

Contact inscription :

Julien Melou, animateur Fadear. Tél : 01 43 63 41 50 - jmelou@fadear.org

Modalités générales

Prise en charge des frais pédagogiques pour les paysans_nes adhérent_e_s à la Confédération paysanne ou FADEAR, participant_e_s à la formation par la Fadear.

Coût formation pour les salarié_e_s : 175 €/1 jour (soit 25 €/heure) à l'ordre de la Fadear, possibilité de prise en charge partielle par le fonds OCAPIAT dans la limite de leur dispositif (Boost Compétences - <https://www.ocapiat.fr/entreprises-de-moins-de-11-salaries-offre-volontaire-boost-competences/>).

Pour les autres situations de statut suivant votre cas, nous contacter.

On vous remettra tous les documents nécessaires pour les démarches auprès de votre fonds de formation pour que vous soyez remboursés intégralement.

Attestation de formation :

Une attestation de formation délivrée par la Fadear vous sera fournie en fin de formation.

**Bulletin d'inscription à nous renvoyer – Formation – Vendredis 13 et 20 Mai 2022 matins
Accompagner les Porteurs de projet et les Paysans_nes sur le volet Foncier
(Formation n°A5)**

Nom Prénom :

Structure :

Adresse complète :

Tel et E-Mail :

Attentes particulières vis-à-vis de la formation :

.....

.....